

**Résolution du 5 octobre 2021 de Mmes et MM. Uzma Khamis Vannini, Bénédicte Amsellem, Alain de Kalbermatten, Valentin Dujoux, Anne Carron, Christel Saura, Ana Maria Barciela Villar, Matthias Erhardt, Yves Herren, Laurence Corpataux, Anna Barseghian, Louise Trottet, Omar Azzabi, Oriana Brücker, Ahmed Jama, Brigitte Studer, Audrey Schmid, Albane Schlechten, Maryelle Budry, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Luc Barthassat, Yasmine Menétrey, Amar Madani, Daniel Dany Pastore, Danièle Magnin, Leyma Milena Wisard Prado, Paule Mangeat, Delphine Wuest et Corinne Bonnet-Mérier: «Sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle et des droits des femmes afghanes: la Suisse doit s'engager, il y a urgence!»**

### *RÉSOLUTION*

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 6 octobre 2021)

Considérant:

- le rôle de la Suisse et de Genève en tant que dépositaire des Conventions de Genève;
- que, d'après les lignes directrices de la Suisse concernant la protection des défenseurs des droits de l'homme de 2013, la protection de ces personnes revêt une importance capitale;
- que, d'après ces lignes directrices, «la Suisse plaide publiquement en faveur d'une meilleure protection des défenseurs des droits de l'homme et entreprend des démarches auprès des Etats dans lesquels ces derniers sont menacés et entravés dans leur travail par les autorités», ainsi que Genève;
- que la protection et la promotion des droits de l'homme ainsi que le renforcement de l'Etat de droit font partie des objectifs de politique extérieure de la Suisse, ancrés dans la Constitution fédérale;
- la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus de 1998 qui prévoit que les défenseurs des droits de l'homme doivent être appuyés et protégés dans le cadre de leur activité;
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, conclue le 18 décembre 1979, et dont l'instrument de ratification a été déposé par la Suisse le 27 mars 1997,

Constatant:

- l'attachement de la Ville de Genève, capitale de la paix et des droits humains, aux droits fondamentaux dont l'égalité;
- la situation périlleuse et notoirement dramatique que vivent les défenseuses et défenseurs des droits de l'homme en Afghanistan;
- la situation des femmes en particulier dont les droits fondamentaux sont systématiquement bafoués, a fortiori celles qui s'engagent et/ou se sont engagées à les défendre;
- la mise en danger constante de leur vie, de leur intégrité corporelle;
- l'inaccessibilité à l'éducation, à l'emploi, à la liberté et au respect de leurs droits fondamentaux et élémentaires,

Déplorant:

- notre impuissance face à cette tragédie humaine;
- la mise en danger effective de six défenseuses des droits humains, actives dans la sauvegarde et la défense des droits des femmes afghanes en particulier,

Soit:

1. **Mme Muzda Baluch, née en 1995**, journaliste diplômée de l'Université de Kaboul, travaillant à l'Afghanistan's Women Rights Association (AWRA) depuis 2014 comme bénévole (présidente), membre très actif d'AWRA, s'occupant de l'organisation et des relations d'AWRA avec la télévision, très connue et très exposée au niveau du pays du fait de son importante activité féministe,

et de sa famille composée de trois enfants:

- Dunya Baluch, née le 25.03.2010,
- Danyal Baluch, né le 20.09.2012,
- Dina Baluch, née le 02.06.2018,
- et de son mari, M. Ghulam Rasul Akrami, né le 07.07.198, médecin pédiatre;

2. **Mme Malai Baluch, née le 25.08.1979**, veuve, juriste et journaliste, bénévole d'AWRA depuis 2014 elle a géré tous les débats télévisés d'AWRA, anciennement cheffe du Département des affaires des femmes de la province de Nimroz,

et de sa famille composée de trois enfants:

- Maisam Arab, né le 10.06.2005,
- Sana Arab, née le 01.09.2010,
- Yamna Arab, née le 13.05.2019;

3. **Mme Mina Baluch, née le 22.04.1993**, célibataire et sans enfant, juriste au profil public très important car elle a été la cheffe du parlement de la jeunesse;

4. **Mme Parwin Azizi**, née le 30.04.1970, juriste, membre fondatrice du comité d'AWRA,

et de sa famille composée de cinq enfants:

- Sadique Hamidi, né le 08.12.2005,
- Nagaina Hamidi, née le 15.12.2007,
- Nada Hamidi, née le 19.06.2011,
- Hoda Hamidi, née le 19.06.2011,
- Asal Hamidi, née le 03.11.2019,
- ainsi que de son époux, M. Mahboob Hamidi, né le 05.09.1968, ancien chef du Département de l'électricité, actif dans le domaine des droits de l'homme;

5. **Mme Aysha Baluch**, née le 03.09.1985, juriste, travaillant avec AWRA depuis 2021, directrice de la section juridique du Département des affaires sociales à Nimroz, au profil public très important,

et de sa famille qui était jusqu'à récemment composée de deux enfants:

- Iman Baluch, né le 24.02.2006 et
- Masha Baluch, née le 13.05.2019.

Masha est décédée la semaine dernière à la suite d'une crise d'asthme. Sa mère n'a pas pu se rendre avec la petite à l'hôpital ou chez un médecin car sortir de leur refuge était trop risqué. Mme Baluch a essayé de la soigner avec des médicaments qu'elle avait pris avec elle. Masha est décédée dans ses bras;

6. **Mme Shabnam Yousuf Zai**, née le 27.06.1981, juriste, très active dans son travail avec AWRA depuis 2014,

et de sa famille composée de cinq enfants:

- Ahmad Nawid Yousuf Zai, né le 01.07.2008,
- Ahmad Walid Yousuf Zai, né le 24.02.2013,

- Mohamad Adib Yousuf Zai, né le 16.09.2014,
- Mohammad Najeeb Yousuf Zai, né le 16.02.2017,
- ainsi que son mari, M. Ahmad Farid Yousuf Zai, né en 1979, anciennement chef de la police de Nimroz,

Et qui se trouvent tous en danger de mort imminente actuellement cachés en Iran avec le risque concret d'être renvoyés en Afghanistan sous le régime taliban.

Agissant en conséquence:

le Conseil municipal déclare la nécessité du respect du droit à la vie et de la protection de ces personnes et invite le Conseil administratif:

- à prendre langue avec les autorités cantonales et fédérales pour concrétiser sa politique de protection des défenseuses et défenseurs des droits de l'homme, et de la défense des droits fondamentaux des femmes afghanes en particulier, en offrant ses bons offices et en entreprenant toutes les démarches nécessaires à la sauvegarde de la vie et de l'intégrité corporelle de Mmes Muzda Baluch, Mina Baluch, Malai Baluch, Parwin Azizi, Aysha Baluch et Shabnam Yousuf Zai, ainsi que de leurs familles respectives, et de leur offrir refuge;
- à veiller à ce que l'accueil de ces femmes soit comptabilisé en surplus des quotas déjà définis par les autorités fédérales.